



On veut m'attaquer pour demission abusive

Par **vanessa33**, le **07/04/2011** à **22:02**

Bonjour,
voilà j'ai eu une proposition d'embauche vendredi dernier, lundi j'ai envoyé un AR pour démissionner, car proposition plus intéressante (rémunération+ haute et travail fait convenablement) le fait de l'avertir le soir alors que le recommandée était déjà parti constitue-t-il une démission abusive? sachant que je me démenne depuis 10 ans dans la société? il m'a proposé de faire un préavis de 6 mois pour ne pas porter ça au tribunal le temps de former quelqu'un et que mon job commence dans 2 mois??

Par **P.M.**, le **07/04/2011** à **22:11**

Bonjour,
Démission abusive, rien que ça, c'est de vous obliger d'effectuer un préavis plus long que celui prévu à la convention collective qui le serait...
Je crois que vous pouvez être confiant dans la décision du Conseil de Prud'Hommes s'il était saisi par l'employeur à ce propos...